



Collège d'Europe Georges DUHAMEL

13 rue des Volontaires

75015 PARIS

Tél. : 01.56.58.52.10

Fax : 01.43.06.15.33

Mél : ce.0752192a@ac-paris.fr

CONTRAT D'OBJECTIFS SCOLAIRES

2009 - 2013

Principal : Albert ZENOU

Principale adjointe : Laurence ERGUY

SOMMAIRE

Introduction	p. 5
<u>Axe 1</u> : Renforcer les compétences de base du socle commun en français et mathématiques	p. 6
<u>Axe 2</u> : Promouvoir l'égalité des chances	p. 8
<u>Axe 3</u> : Favoriser l'apprentissage des langues vivantes	p. 9
Indicateurs	p. 10

Contrat d'objectifs scolaires

Entre l'académie de Paris et le collège Georges DUHAMEL

Vu l'article 36 de la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école ;
Vu la délibération du conseil d'administration en date du, après examen par le conseil pédagogique du

Entre l'académie de Paris, représentée par Michel SOUSSAN, Directeur ;

Et

Le collège Georges DUHAMEL, représenté par Albert ZENOU, Principal ;

> Il est exposé ce qui suit :

Le collège Georges DUHAMEL se situe au cœur du XVème arrondissement, dans un environnement scolaire extrêmement concurrentiel. Une école privée, très prisée des familles, concurrence des établissements publics d'excellente renommée. Le collège a donc, depuis 4 ans, multiplié les initiatives pour trouver une place d'excellence. L'établissement enregistre, depuis, une augmentation très sensible de ses performances scolaires et de son attractivité. L'évolution sociologique des élèves scolarisés au collège n'explique pas cette nette amélioration qui réside davantage dans l'implication, le dynamisme et l'innovation pédagogique des équipes, très investies dans le projet d'établissement.

Le collège est redevenu attractif, grâce à l'ouverture de classes bilangues anglais-allemand, de sections européennes, d'une option « humanités » en grec-latin, à de nombreuses innovations pédagogiques et à son identité affichée de collège d'Europe.

Le collège Georges DUHAMEL se caractérise par la diversité des élèves qui y sont scolarisés, mixité sociale dont il fait un atout. Il apparaît toutefois que dès l'entrée en 6^{ème}, des dispositions pédagogiques doivent être mises en place à destination des élèves issus des catégories socio-professionnelles moyennes et favorisées B qui réussissent moins bien que ceux issus des milieux favorisés A et défavorisés. C'est en cohérence avec ces axes de travail et autour de l'objectif central de la gestion de l'hétérogénéité des élèves que le présent contrat est conclu.

> Il est décidé ce qui suit :

Article 1 : Un contrat d'objectifs est conclu entre les parties pour une période de quatre ans.

Article 2 : l'analyse menée conjointement par l'académie de Paris et l'établissement conduit à retenir pour celui-ci, parmi les objectifs nationaux et académiques, les objectifs suivants :

- Renforcer les compétences de base du socle commun en français et mathématiques
- Promouvoir l'égalité des chances
- Favoriser l'apprentissage des langues vivantes

Article 3 : Les actions mises en œuvre par l'établissement pour atteindre les objectifs sont proposées à son initiative et font l'objet d'un examen en conseil pédagogique. Elles sont listées dans le tableau ci-après. Elles peuvent faire l'objet d'un avenant.

Article 4 : L'académie de Paris s'engage à accompagner la mise en œuvre du contrat, notamment avec les mesures suivantes :

En outre, l'académie s'engage à doter l'établissement des moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat dans la limite des budgets opérationnels de programme qui lui sont annuellement attribués.

Article 5 : A la demande du chef d'établissement ou des services académiques, une évaluation à mi-parcours peut être effectuée et peut donner lieu à un ajustement des objectifs, des cibles ou du plan d'actions.

Au terme du contrat, une évaluation est également réalisée par l'établissement. Elle est présentée au conseil pédagogique et au conseil d'administration de l'établissement. Elle est adressée à l'académie.

Le renouvellement du présent contrat s'appuiera sur ce bilan.

L'académie de Paris

Le collège

Le directeur

Le principal

Michel SOUSSAN

Albert ZENOU

INTRODUCTION

Le collège Georges DUHAMEL se situe au cœur du XV^{ème} arrondissement, dans un environnement scolaire extrêmement concurrentiel. Une école privée, très prisée des familles, concurrence des établissements publics d'excellente renommée. Le collège a donc, depuis 4 ans, multiplié les initiatives pour trouver une place d'excellence. L'établissement enregistre, depuis, une augmentation très sensible de ses performances scolaires et de son attractivité. L'évolution sociologique des élèves scolarisés au collège n'explique pas cette nette amélioration qui réside davantage dans l'implication, le dynamisme et l'innovation pédagogique des équipes, très investies dans le projet d'établissement.

Le collège est redevenu attractif, grâce à l'ouverture de classes bilingues anglais-allemand, de sections européennes, d'une option « humanités » en grec-latin, à de nombreuses innovations pédagogiques et à son identité affichée de collège d'Europe.

Le collège Georges DUHAMEL se caractérise par la diversité des élèves qui y sont scolarisés, mixité sociale dont il fait un atout. Il apparaît toutefois que dès l'entrée en 6^{ème}, des dispositions pédagogiques doivent être mises en place à destination des élèves issus des catégories socio-professionnelles moyennes et favorisées B qui réussissent moins bien que ceux issus des milieux favorisés A et défavorisés.

C'est en cohérence avec ces axes de travail et autour de l'objectif central de la gestion de l'hétérogénéité des élèves que le présent contrat est conclu.

Dans ce cadre, nous proposons à l'autorité académique les trois objectifs suivants.

1. Renforcer les compétences de base du socle commun en français et mathématiques
2. Promouvoir l'égalité des chances
3. Favoriser l'apprentissage des langues vivantes

Renforcer les compétences de base du socle commun en français et mathématiques

Objectif de performance	Plan d'actions	Indicateurs d'évaluation
<p>Conduire le maximum d'élèves à la maîtrise totale des piliers 1 et 3 du socle commun de connaissances et de compétences « La maîtrise de la langue française » et « Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique »</p>	<p>1. Mise en place d'une pédagogie différenciée pour tous les élèves et de PPRE pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les redoublants - les élèves de 6^{ème} signalés en difficulté par les enseignants de CM2 - les élèves en difficulté dans l'acquisition des compétences du socle 	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion d'élèves bénéficiant d'un PPRE - Adéquation entre besoins et apports - Résultats aux épreuves communes en français et mathématiques - Résultats au DNB - Moyennes du contrôle continu en français et mathématiques en 3^{ème} - Moyennes des épreuves du DNB en français et mathématiques - Moyennes du contrôle continu et des épreuves du DNB - Ecart entre moyennes académiques et moyennes du collège au DNB, en français et mathématiques
	<p>2. Mise en place d'heures hebdomadaires ou quinzaines d'aide et d'accompagnement en français et mathématiques, obligatoires, inscrites à l'emploi du temps des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Notes en français et mathématiques - Validation des compétences de base du socle commun

<p>Conduire le maximum d'élèves à la maîtrise totale des piliers 1 et 3 du socle commun de connaissances et de compétences « La maîtrise de la langue française » et « Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique »</p>	<p>3. Evaluations régulières pour mesurer les acquis des élèves</p>	<p>- Devoirs communs</p> <p>- Utilisation de la banque d'outils d'aide à l'évaluation</p>
	<p>4. Expérimentation d'un livret scolaire par compétences</p>	<p>- Proportion d'élèves maîtrisant les compétences de base du socle commun en français et mathématiques</p>
	<p>5. Enrichissement de la liaison CM2-6^{ème}</p>	<p>- Passation d'informations indispensables à l'identification des besoins de chaque élève (documents écrits + commissions d'harmonisation)</p> <p>- Diffusion des nouveaux programmes auprès du 1^{er} degré, en particulier en français et mathématiques</p>
	<p>6. Mise en place de l'accompagnement éducatif</p>	<p>- Proportion d'élèves pris en charge</p> <p>- Proportion d'heures consacrées à l'aide aux devoirs et à la pratique orale de l'anglais</p> <p>- Assiduité des élèves</p> <p>- Nombre de devoirs à la maison non rendus</p>
	<p>7. Développer les TICE</p>	<p>- Proportion d'élèves validant le BII</p>

Promouvoir l'égalité des chances

Objectif de performance	Plan d'actions	Indicateurs d'évaluation
Conduire le maximum d'élèves à la maîtrise des 7 piliers de compétences du socle commun de connaissances et de compétences	1. Garantie d'un accueil optimal de tout nouvel élève dans l'établissement par l'équipe administrative et vie scolaire	- Nombre d'élèves arrivant en cours d'année dans l'établissement bénéficiant d'un accueil individuel - Nombre de nouveaux élèves reçus individuellement avec leurs parents
	2. Individualisation de la prise en charge pédagogique et éducative des élèves issus des CSP B et C	- Résultats par CSP aux évaluations nationales d'entrée en 6 ^{ème} - Notes par CSP au DNB
	3. Amélioration des pratiques d'évaluation	- Nombre de devoirs sur table communs sur chaque niveau
	4. Aide à la construction du projet d'orientation	- Nombre d'élèves formés à l'utilisation de GPO (logiciel d'éducation à l'orientation) - Nombre d'élèves bénéficiant d'un entretien personnalisé d'orientation en 3 ^{ème} - Nombre de sorties en milieu professionnel des élèves en DP 3 - Fréquentation du salon de l'orientation de l'ONISEP - Diffusion aux élèves du DVD « Passage en filière professionnelle »
	5. Accompagnement éducatif	- Evolution du nombre d'élèves pris en charge - Nature de l'accompagnement proposé (aide aux devoirs, culturel, sportif)

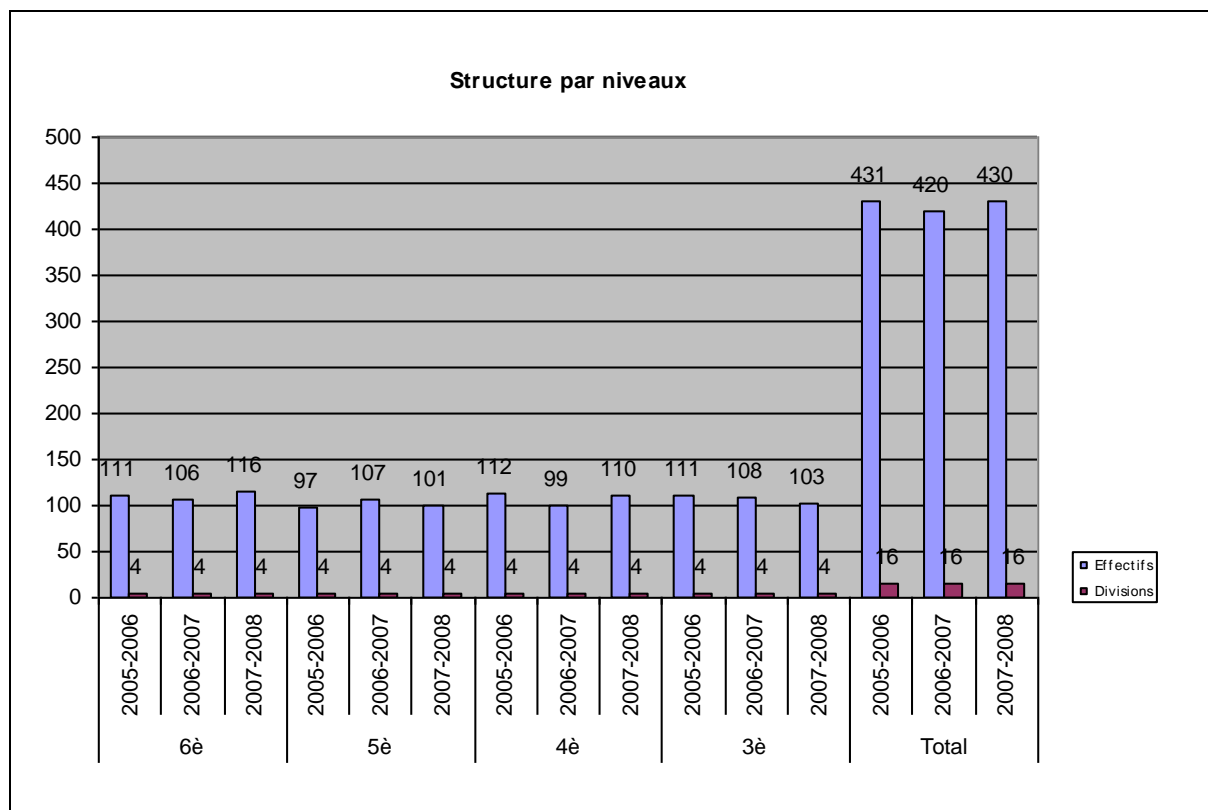
Favoriser l'apprentissage des langues vivantes

Objectifs de performance	Plan d'actions	Indicateurs d'évaluation
Conduire le maximum d'élèves à la maîtrise du niveau B1 du cadre européen commun de références pour les langues	1. Mise en œuvre le plan de rénovation des langues vivantes (niveaux A2 et B1 du socle commun)	- % d'élèves qui obtiennent le niveau A2 dans la langue vivante de leur choix - % d'élèves qui obtiennent le niveau B1 en LV1
	2. Amélioration de la liaison école-collège	- Transmission des documents passerelle en langue entre le CM2 et la 6 ^{ème}
	3. Amélioration de la liaison collège-lycée	- Elèves de 3 ^{ème} section européenne qui suivent une 2 ^{nde} section européenne
	4. Intensification de la coopération internationale entre les établissements (échanges oraux, écrits et par webcams avec la <i>franska skolan</i> de Stockholm ; correspondance scolaire avec un établissement européen dans le cadre de e-twinning)	- Niveau linguistique des élèves : * proportion d'élèves validant le niveau A2 * proportion d'élèves validant le niveau B1
	5. Augmentation du nombre d'élèves qui obtiennent des certifications de langue dans des instituts	- Nombre d'élèves qui obtiennent ces certifications en langue
	6. Organisation de voyages linguistiques, au cours de la scolarité de l'élève	- Proportion d'élèves ayant bénéficié d'un voyage linguistique, au moins une fois au cours de leur scolarité
	7. Développement des TICE (MP3, Webcams, salle multimédia, site internet d'entraînement en anglais...)	- Evolution des notes orales en langues vivantes

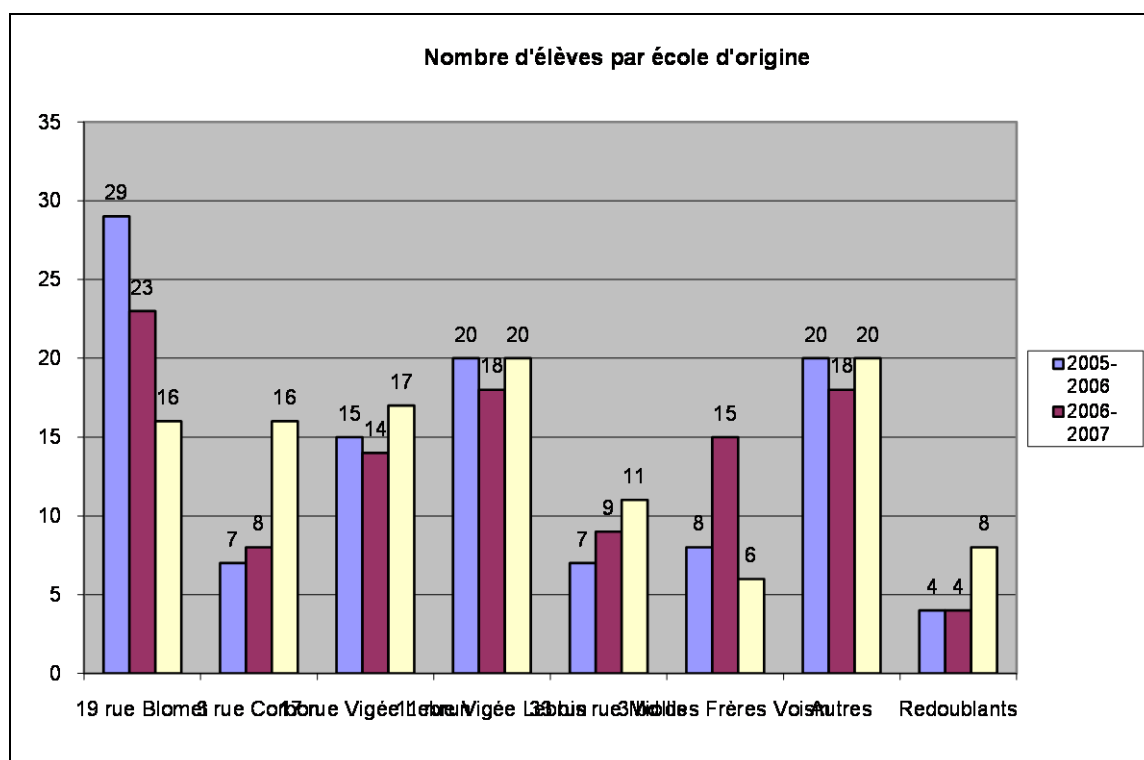
Indicateurs

I- Caractéristiques des élèves accueillis

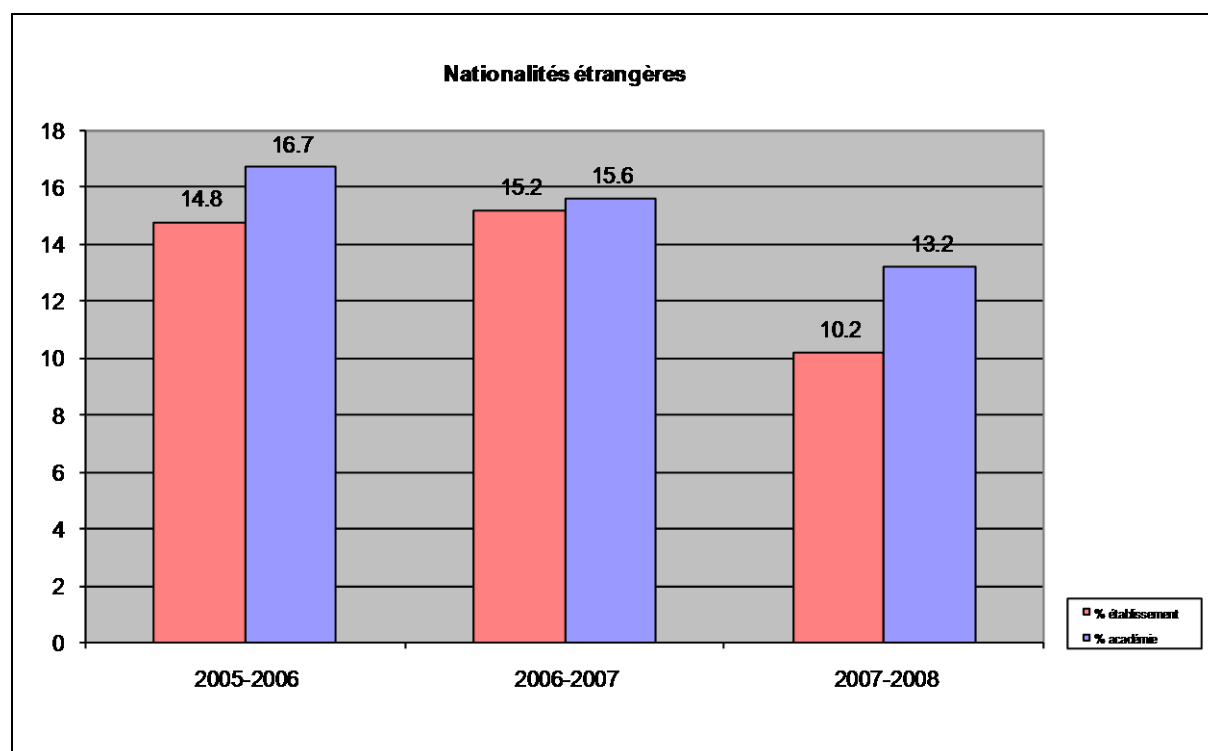
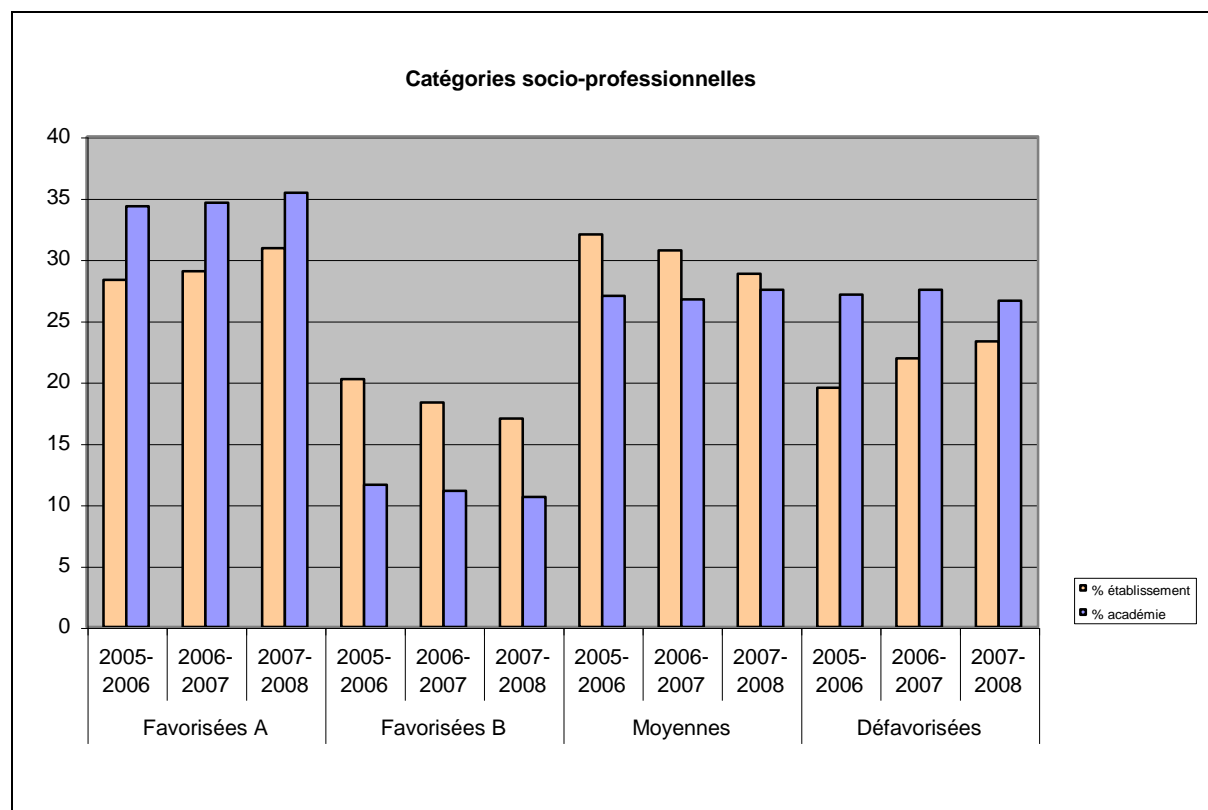
1. Structure et effectifs

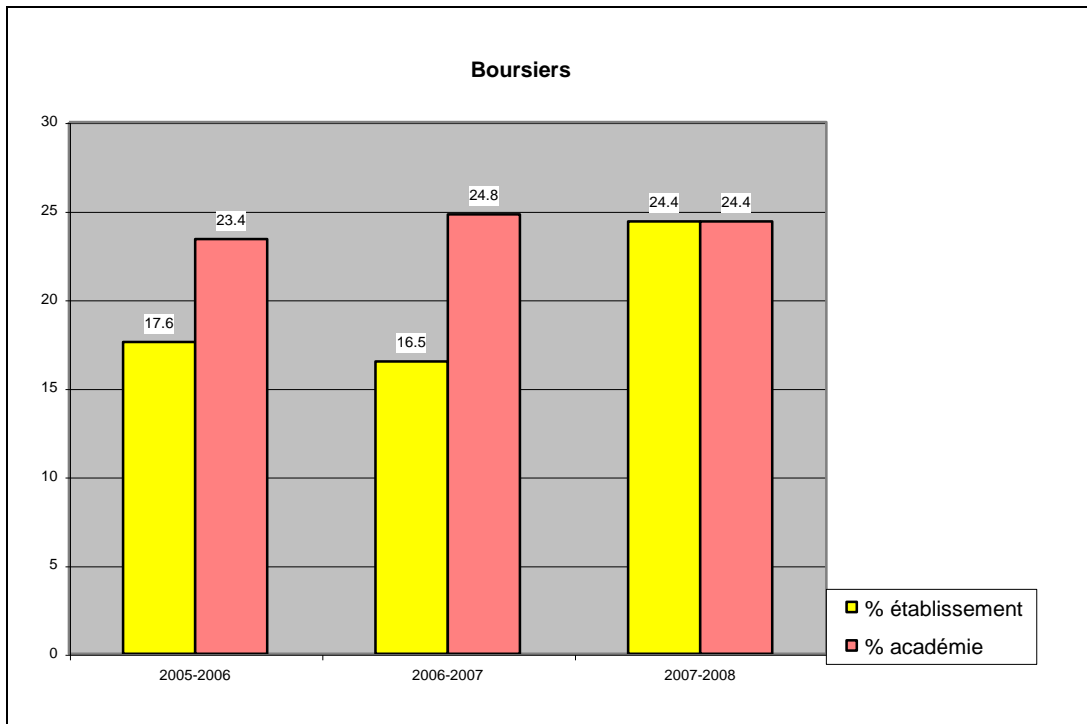


2. Ecoles d'origine

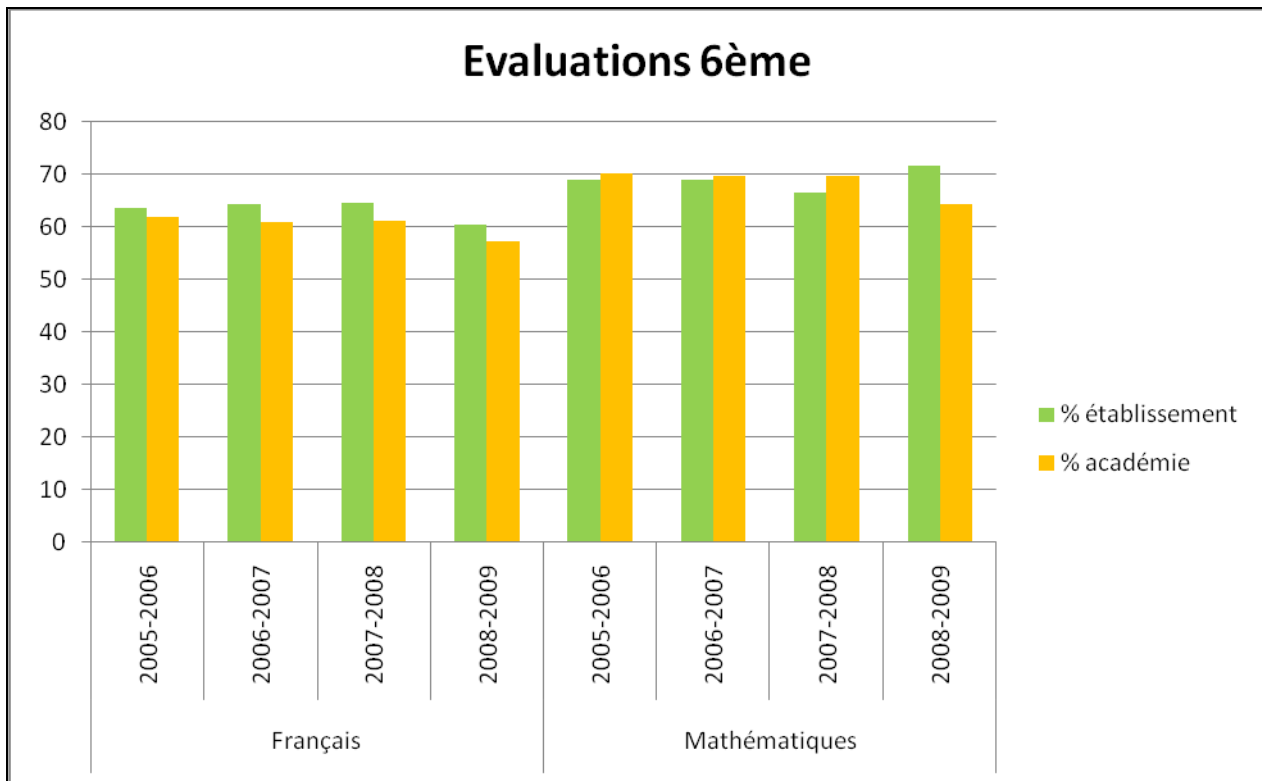


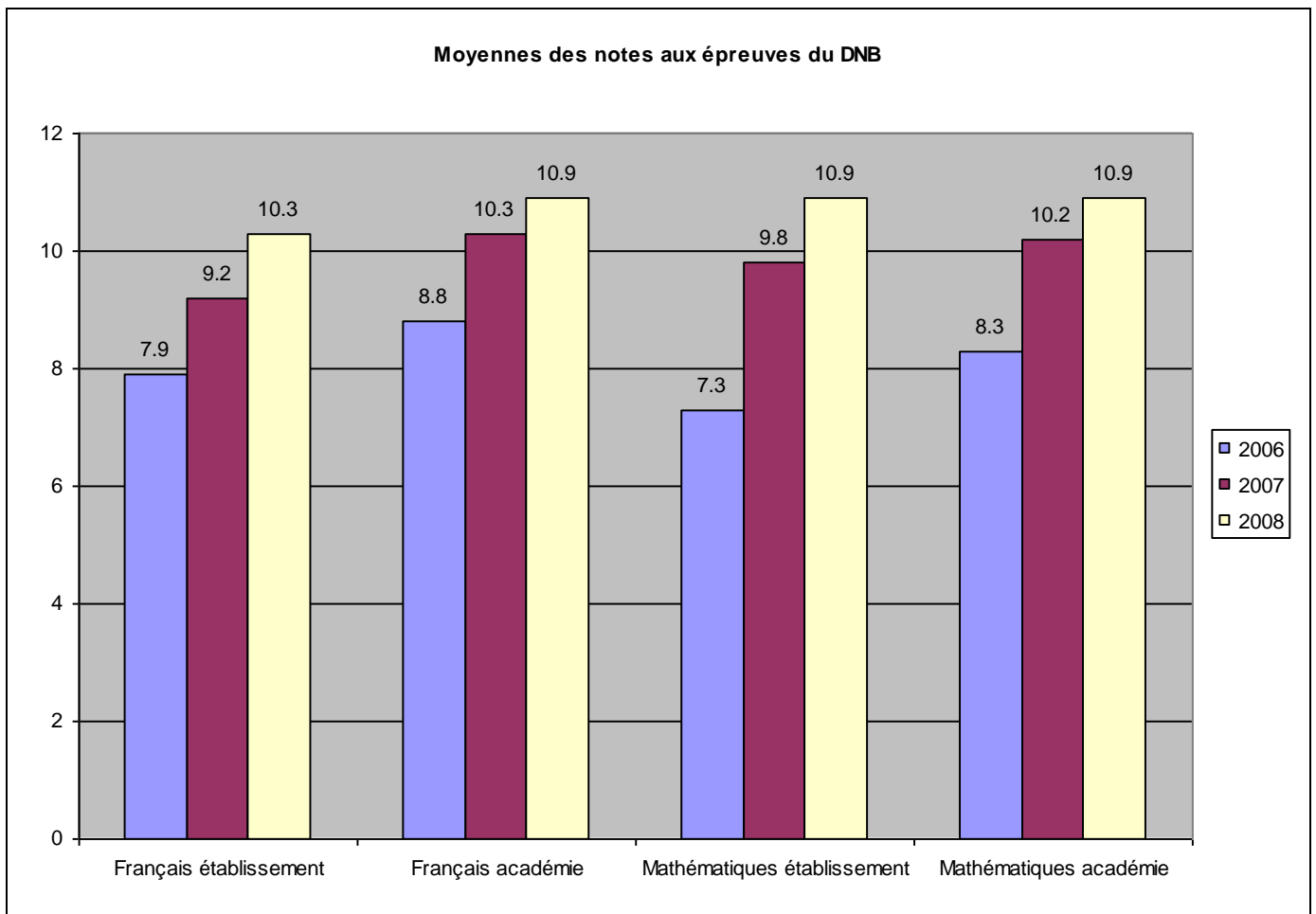
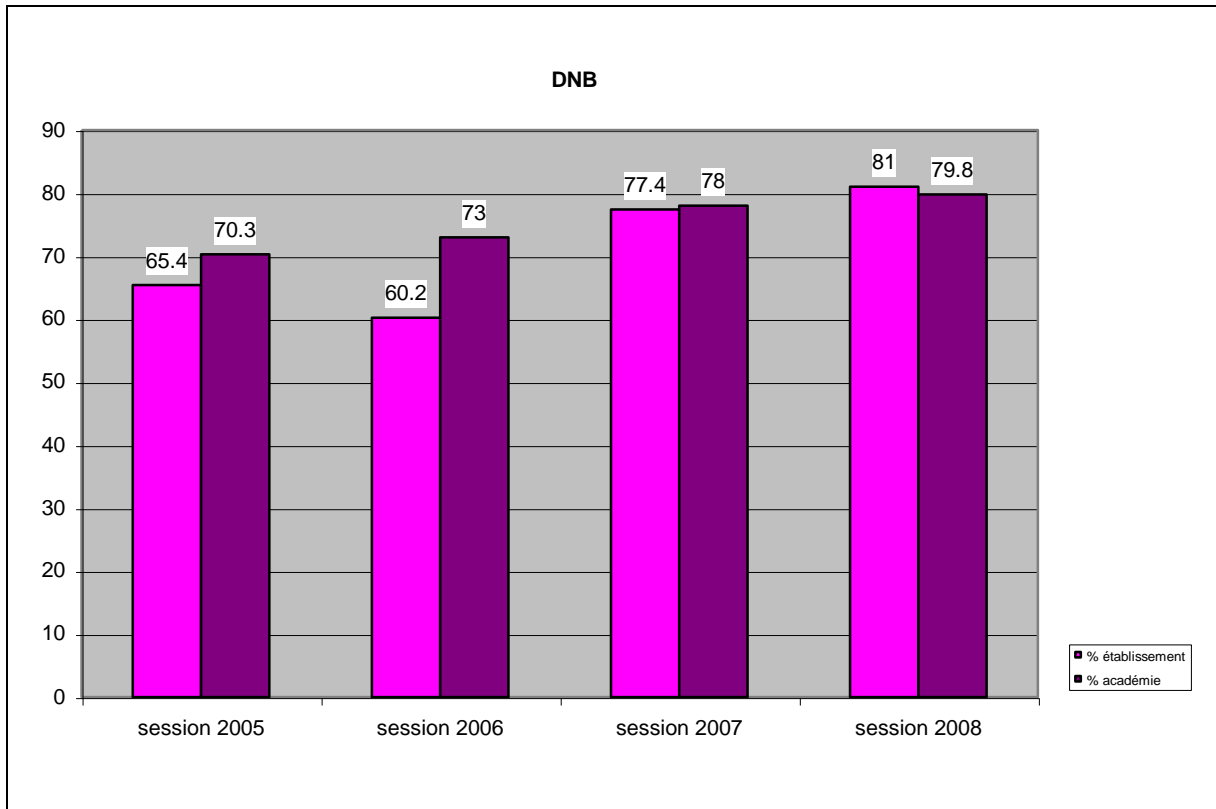
3. Caractéristiques sociologiques des élèves



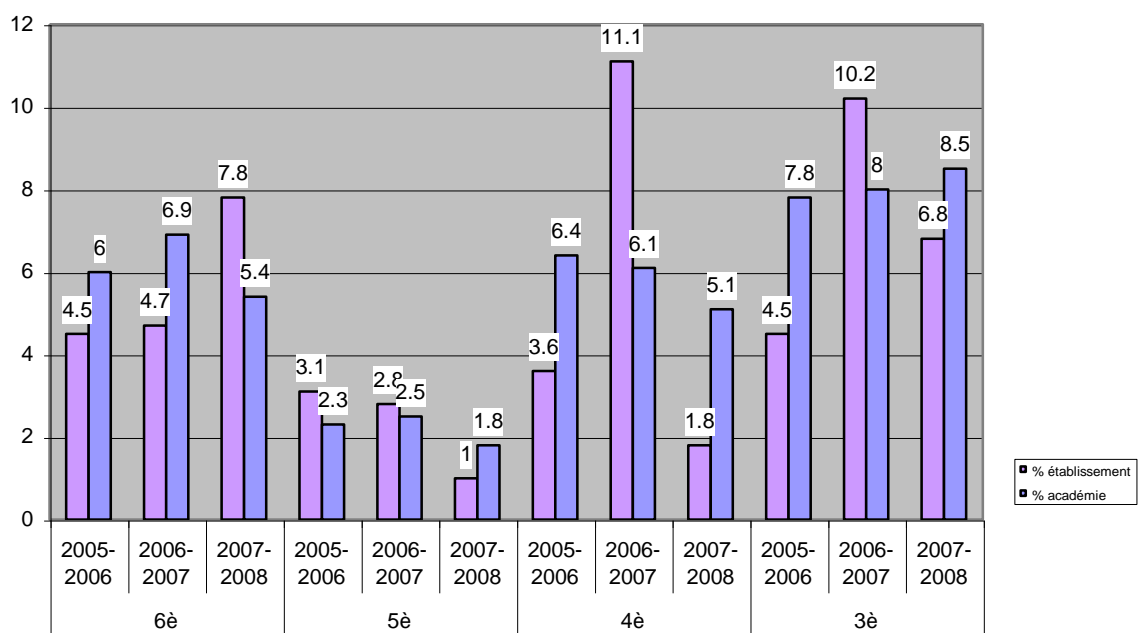


II- Evaluation et performance

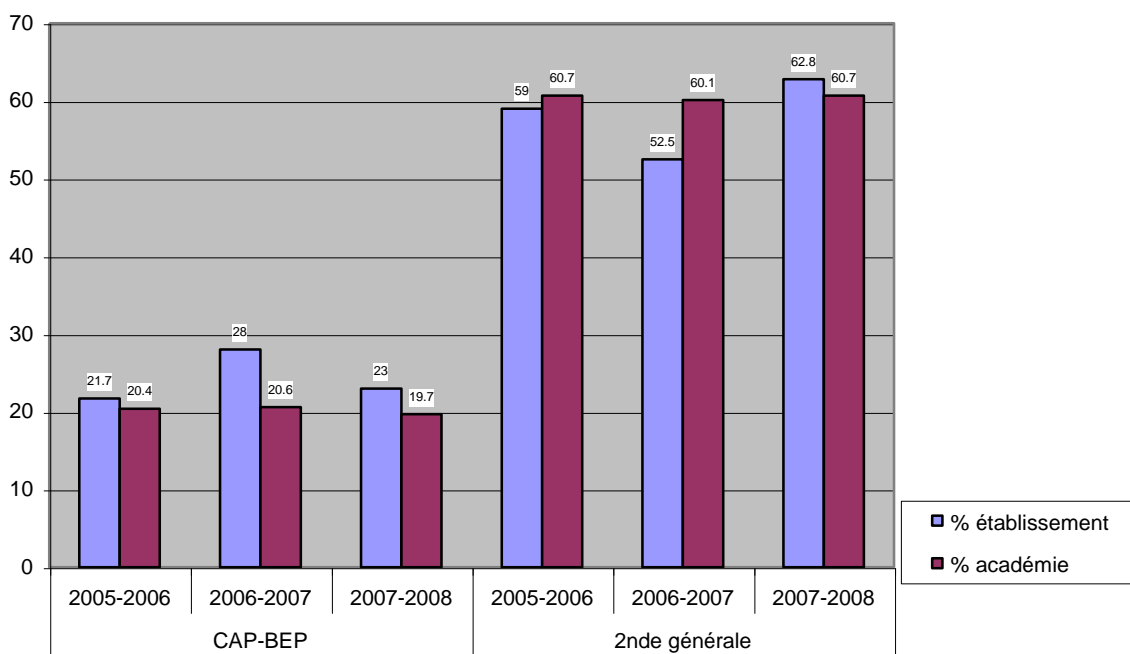




Redoublants



Devenir des élèves de 3ème



Devenir des élèves en fin de 2nde GT

